Adequity

ATHENA MENSUEL TELECOM AVRIL 2022

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie[1] et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit »**
- **Code ISIN :** FRSG00012CS3
- **Durée d'investissement conseillée :** 10 ans environ (hors cas de remboursement anticipé)
- **Période de commercialisation :** Du 31/01/2022 au 29/04/2022 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 29/04/2022
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions**
- **Éligibilité :** Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation[2]
- **Produit émis par SG Issuer[3], véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale

[1] L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

[2] L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

[3] Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 20/01/2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

SOCIETE GENERALE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 (code ISIN : CH1148731560). Le remboursement du produit « Athena Mensuel Telecom Avril 2022 » est conditionné à l'évolution de cet indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et ***en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an****. En cas de baisse de l'indice de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence(1) à la date de constatation finale(2), l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 50% (inclus) de l'indice par rapport à son Niveau de Référence(1) à la date de constatation finale(2), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 8,42%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 7,34%).*

- Un remboursement du capital à l'échéance(2) si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence(1) à la date de constatation finale(2). **Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.**

- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du mois 18 au mois 119**, si, à l'une des dates de constatation mensuelle(2), le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau de Référence(1).

- **Un objectif de gain fixe plafonné à 0,834% par mois écoulé depuis l'origine** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale(2), le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence(1), soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 8,42%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 7,34%.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/01/2022 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.
Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Athena Mensuel Telecom Avril 2022 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31/01/2022 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**
Le produit « Athena Mensuel Telecom Avril 2022 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Athena Mensuel Telecom Avril 2022 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

(1) Voir en page 4 pour la détermination du Niveau de Référence.
(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À l'issue des mois 18 à 119, si à l'une des dates de constatation mensuelle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau de Référence, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 0,834% par mois écoulé depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 8,42%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 7,34%.
- À l'issue des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit[1] l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 0,834% par mois écoulé depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 200,08% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 6,99%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,92%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence. Sinon, le Taux de Rendement Annuel Brut[1] sera donc positif ou nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] supérieur ou égal à -1,00%.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- Le Niveau de référence correspond à la moyenne des cours de clôture de l'indice observés le 28 février 2022, le 31 mars 2022, et le 29 avril 2022, ce qui pourra constituer un avantage ou un inconvénient suivant les cas.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 18 à 120 mois.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut[1] maximum de 8,42%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 7,34%).
- L'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 est un indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique.
- Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 sera accélérée.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du produit « Athena Mensuel Telecom Avril 2022 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -50%.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le cours de clôture de l'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 est observé le 28 février 2022, le 31 mars 2022, et le 29 avril 2022.

Le Niveau de Référence est alors égal à la moyenne de ces 3 cours de clôture ci-avant mentionnés.

Exemple illustratif :
Les cours ci-dessous sont donnés à titre exclusivement illustratif et ne préjugent en rien des cours qui seront effectivement constatés aux dates citées.

Dates d'observation	28/02/2022	31/03/2022	29/04/2022
Cours de clôture de l'indice (en points)	1215,28	1192,89	1198,89

Dans cet exemple, la moyenne des 3 cours de clôture est égale à 1202,35 points. Il s'agit alors du Niveau de Référence retenu pour l'indice dans cet exemple.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du mois 18 au mois 119, à chaque date de constatation mensuelle[1], dès que le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son Niveau de Référence, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit[2] alors à la date de remboursement anticipé[1] :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 0,834% par mois écoulé depuis l'origine
(Taux de Rendement Annuel Brut[2] maximum de 8,42%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[3] de 7,34%)

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à son Niveau de Référence, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.
[2] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[3] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 29/04/2032), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son Niveau de Référence.

CAS FAVORABLE :

Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit[1] le 06/05/2032 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 0,834% par mois écoulé depuis l'origine, soit un gain de 100,08%
(Taux de Rendement Annuel Brut[1] de 6,99%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,92%)

CAS MÉDIAN :

Si le niveau de l'indice est inférieur à 80% de son Niveau de Référence mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit[1] le 06/05/2032 :

L'intégralité du capital initial
(Taux de Rendement Annuel Brut[1] nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de -1,00%)

CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à 50% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit[1] le 06/05/2032 :

La Valeur Finale[3] de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice
(Taux de Rendement Annuel Brut[1] inférieur ou égal à -6,53%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de -7,46%)

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.
[3] La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé à partir du mois 18 (100% du Niveau de Référence)
- Évolution de l'indice
- Valeur de remboursement du produit
- Seuil de perte en capital à l'échéance (50% du Niveau de Référence)
- Seuil de versement du gain à l'échéance (80% du Niveau de Référence)
- Fin de vie du produit

SCÉNARIO DÉFAVORABLE — MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

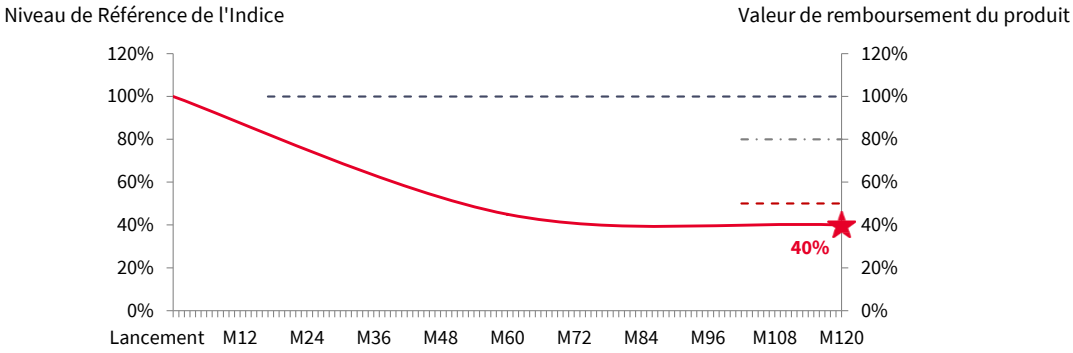

SCÉNARIO MÉDIAN — MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

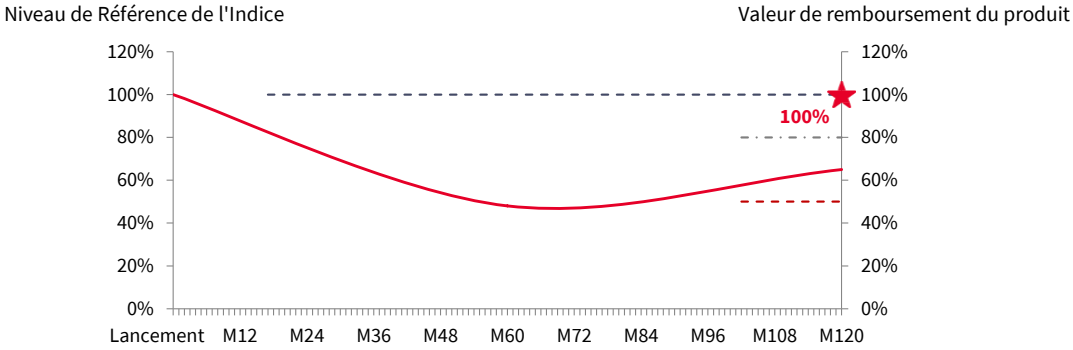

SCÉNARIO FAVORABLE — MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME

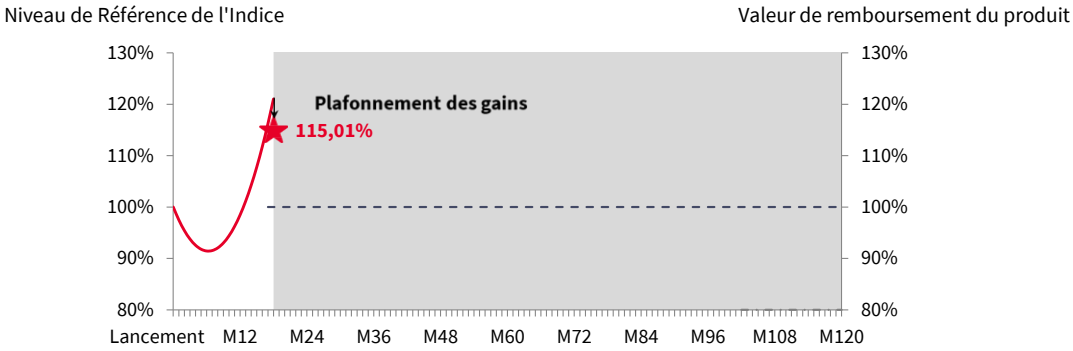

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE — MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

- À chaque date de constatation mensuelle, du mois 18 au mois 119, le niveau de l'indice est en baisse par rapport à son Niveau de Référence. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé**.
- À l'issue des 10 ans, l'indice est en baisse de plus de 50% par rapport à son Niveau de Référence (soit -60% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit[1] alors la Valeur Finale[2] de l'indice, soit 40% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital**. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice[3], soit -8,54%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[4] de -9,45%.
- **Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 50% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

SCÉNARIO MÉDIAN — MARCHÉ BAISSIER À LONG TERME

- À chaque date de constatation mensuelle, du mois 18 au mois 119, le niveau de l'indice est en baisse par rapport à son Niveau de Référence. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé**.
- À l'issue des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 35% par rapport à son Niveau de Référence et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial**. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[4] de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -4,11% pour un investissement direct dans l'indice[3].

SCÉNARIO FAVORABLE — MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME

- À la première date de constatation mensuelle (à l'issue du mois 18), l'indice est en hausse par rapport à son Niveau de Référence (soit +21,00% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé**.
- **L'investisseur reçoit[1] alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 0,834% par mois écoulé depuis l'origine, soit 115,01% du capital initial**. Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors égal à 8,25%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[4] de 7,17%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 11,41% pour un investissement direct dans l'indice[3], du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de son Niveau de Référence.
[3] Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'indice est calculé hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.
[4] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE ISTOXX® EUROPE 600 TELECOMMUNICATIONS GR DECREMENT 50 :

L'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 (code ISIN : CH1148731560) est un indice de marché actions créé par Stoxx Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par Stoxx Limited. Il est composé de valeurs européennes représentatives du secteur des télécommunications, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

Les actions de l'indice sont pondérées selon la capitalisation boursière à chaque date de rebalancement trimestriel.

L'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique. Un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice pour un cours de l'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 à 900 points est équivalent pour l'indice STOXX® Europe 600 Telecommunications à un prélèvement forfaitaire de 12,65 points (pour un cours de l'indice STOXX® Europe 600 Telecommunications à 227,76 points, cours à la date de lancement de l'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 au 22 octobre 2021).

Un écart de 10 points équivalents pour l'indice STOXX® Europe 600 Telecommunications, entre les dividendes versés et le prélèvement forfaitaire sur une année correspond à 4,39% d'écart de performance sur l'année entre l'indice à dividendes réinvestis net d'un prélèvement forfaitaire comme l'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 et un indice standard équivalent **dividendes non réinvestis** comme l'indice STOXX® Europe 600 Telecommunications pour un cours de l'indice STOXX® Europe 600 Telecommunications à 227,76 points au 22 octobre 2021).

Nous attirons votre attention sur le fait que la survenue d'un événement extraordinaire, comme l'épidémie mondiale de Covid-19, dont l'effet est de réduire la politique de distribution de la plupart des sociétés européennes composant l'indice, affecte négativement la performance de l'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 relativement à un indice standard comme l'indice STOXX® Europe 600 Telecommunications.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site https://www.stoxx.com/index details?symbol=ISXKGR50&searchTerm=ISXKGR50 ou alternativement des médias externes tels que https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cISXKGR50/

ÉVOLUTION DE L'INDICE ISTOXX® EUROPE 600 TELECOMMUNICATIONS GR DECREMENT 50 (ÉVOLUTION SIMULÉE JUSQU'AU 22/10/2021) :

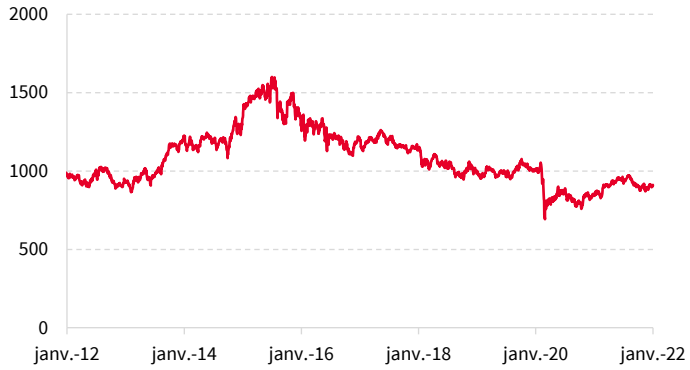

	Performances cumulées
	Indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 (évolution simulée jusqu'au 22/10/2021)
1 an	7,12%
3 ans	-9,04%
5 ans	-24,15%
10 ans	-6,65%

Source : Bloomberg, au 19/01/2022

Évolution de l'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 (évolution simulée jusqu'au 22/10/2021)

L'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 a été lancé le 22 octobre 2021. Toutes les données précédant le 22 octobre 2021 sont le résultat de SIMULATIONS historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

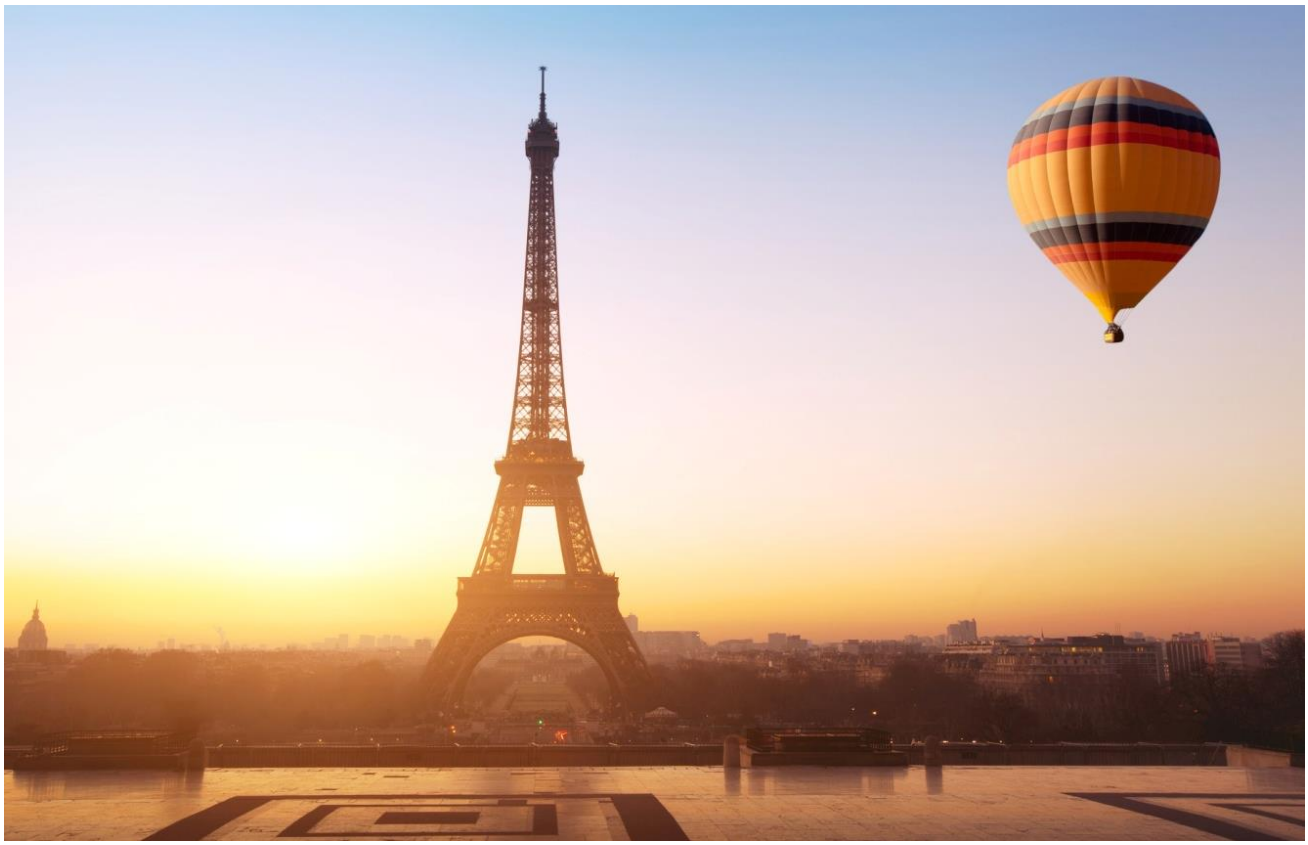

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

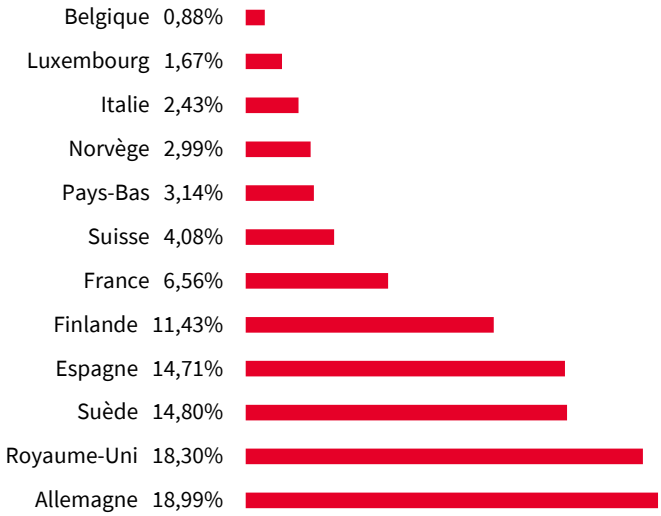

Source : Bloomberg, au 19/01/2022

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.** Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 20/01/2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FRSG00012CS3
Sous-jacent	Indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 (Code Bloomberg : ISXKGR50 Index) calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an**.
Éligibilité	Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus)
Protection du capital	Pas de protection du capital
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 31/01/2022 au 29/04/2022. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 29/04/2022. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Date d'émission	31/01/2022
Date d'échéance	06/05/2032
Dates de détermination du Niveau de Référence	28/02/2022 ; 31/03/2022 ; 29/04/2022
Dates de constatation mensuelle	Le 30 de chaque mois, du 30/10/2023 jusqu'au 29/04/2032 (constatation finale). Si ce jour n'est pas un Jour de Négociation Prévu tel que défini dans le prospectus de base, se référer au prospectus de base
Dates de remboursement anticipé	5 jours ouvrés après la date de constatation mensuelle correspondante, à partir de novembre 2023
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,5% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 29/04/2022 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Du fait de la crise sanitaire actuelle, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par des actifs faiblement valorisés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent analyser en profondeur les risques et les avantages de leurs décisions financières, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle particulière. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un **« Cessionnaire Autorisé »** signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (**CEA**) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**)**,** recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés.** Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la règlementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Avertissement de l'indice iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 : L'iSTOXX® Europe 600 Telecommunications GR Decrement 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse http://kid.sgmarkets.com.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/compliance-regulatory-information/useful-information/client-claim/

Adequity

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CORPORATE & INVESTMENT BANKING

17 cours Valmy - 92987
Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
Société Anonyme au capital de
1 066 714 367,50 euros au 1er août 2019
Numéro SIRET : 552 120 222 00013
Numéro APE : 651C
Société Générale est un établissement
de crédit de droit français agréé par l'ACPR

SOCIETE GENERALE